



**VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS**

**ARRÊTÉ**

**Fixant la liste des électeurs appelés à élire les représentants du personnel au comité technique paritaire du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements**

**LE VICE-RECTEUR DE NOUVELLE-CALEDONIE, DIRECTEUR GENERAL DES ENSEIGNEMENTS,**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la délibération n° 181 du 4 novembre 2021 prise en application du titre III de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ;  
Vu le protocole d'accord préélectoral relatif aux élections des représentants du personnel au comité technique paritaire du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements en date du 18 décembre 2023,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des personnels appelés à élire les représentants du personnel au comité technique paritaire du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements est arrêtée comme suit :

- pour le collège des contractuels « *Annexe 1* » ;
- pour le collège des fonctionnaires « *Annexe 2* ».

**Article 2** : La présente liste des électeurs pourra, en tant que de besoin, être complétée ou modifiée.

**Article 3** : Les électeurs disposent d'un délai de quinze jours ouvrés à compter de la date de publication de la liste des électeurs pour présenter des réclamations auprès du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements contre des inscriptions ou omissions sur les listes électorales.

**Article 4** : La secrétaire générale du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,  
A Nouméa, le  
directeur général des enseignements

Didier VIN-DATICHE

- 6 MAR. 2024